

COMMUNE DE



Résolution N° 11/2019  
Séance du 19 juin 2019

**Résolution relative à l'adoption d'une image directrice sur le périmètre du tissu villas en zone 4BP (route de Presinge)**

Vu la nécessité d'offrir un cadre au développement harmonieux du Nord-Est du village de Puplinge,  
vu l'urgence de pouvoir répondre avec un outil adapté aux demandes récentes de renseignements et d'autorisation de construire pour une densification du périmètre,  
vu la nécessité de planifier les équipements publics, la mutualisation des accès, les mobilités douces, notamment,  
vu la demande de l'Etat de fournir une image directrice du périmètre afin de prendre position en accord avec la commune sur les futures demandes d'autorisations de construire,  
vu l'image directrice découlant de la démarche participative avec les propriétaires des parcelles concernées dans le processus de l'étude,  
vu les rapports de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière des 22 mai et 17 juin 2019,  
conformément à l'art. 30A, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,  
le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 14 voix pour soit à l'unanimité,

1. d'adopter l'image directrice du périmètre « tissu villas » en zone 4BP à la route de Presinge, telle qu'elle figure dans les documents annexes, qui font partie intégrante de la présente résolution ;
2. de l'intégrer à la première révision du plan directeur communal ;
3. de charger Monsieur le Maire d'envoyer les documents de l'image directrice au Conseil d'Etat avec copies aux services concernés.

Puplinge, le 19 juin 2019